

<https://www.pressegauche.org/REACTION-DU-CONSEIL-NATIONAL-DES-CHOMEURS-ET-CHOMEUSES-A-LA-MESURE>



Réaction du Conseil national des chômeurs et chômeuses à la mesure gouvernementale visant un meilleur accès à



l'assurance-emploi

Date de mise en ligne : mardi 11 août 2020

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Montréal, le 10 août 2020 - Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) salue l'annonce de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'oeuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, l'honorable Carla Qualtrough, établissant un taux de chômage minimum de 13,1 % à toutes les régions économiques de l'assurance-emploi au Canada.

« C'est une bonne mesure pour assurer la transition de la PCU vers les prestations régulières de l'assurance-emploi », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC. « On simplifie les choses, on vient replacer certains éléments qui faisaient craindre la fin de la PCU, dans un contexte où la crise sanitaire et économique se poursuit et où les travailleurs et travailleuses en subissent les conséquences ».

« Les travailleurs et travailleuses qui avaient un droit à l'assurance-emploi, mis entre parenthèses par la PCU, retrouveront donc un droit amélioré », a-t-il poursuivi.

En fixant le taux de chômage à 13,1% (sauf pour les régions où celui-ci est plus élevé), on donne ainsi accès aux prestations d'assurance-emploi aux travailleuses et travailleurs ayant accumulés au moins 420 heures, et leur donnant droit à une période de prestations d'un minimum de 26 semaines, et ce dans l'ensemble du pays.

« En plus, le gouvernement applique, bien que de manière temporaire et différente de notre proposition, un critère unique d'admissibilité, une proposition que la société civile porte depuis de nombreuses années. C'est la bonne décision : il ne faut laisser personne de côté ! », a-t-il conclu.

Rappelons que le CNC a mis en ligne une section spéciale de son site web d'informations sur les arrêts de travail, l'assurance-emploi et les programmes spéciaux, dont la Prestation canadienne d'urgence (PCU) :

www.lecnc.com/covid-19-coronavirus